

## Quelle critique pour le « modèle social » ?

31 août 2005

Depuis le référendum du 29 mai 2005, nombreux sont les éditorialistes et intellectuels influents à nous le dire : la France va mal, les problèmes sociaux se multiplient, il faut donc repenser la façon dont on gère le social, il faut questionner l'efficacité du « modèle social français ». Dans le genre, Claude Imbert, éditorialiste de l'hebdomadaire *Le Point*, peut ainsi écrire que « *c'est le même virus, le même mal français qui dégrade l'emploi, la sécurité publique et l'enseignement. Celui d'un égalitarisme impossible, soutenu par une assistance exorbitante et fort « au-dessus de nos moyens »* » (30/06/05 - N°1711). Il peut aussi affirmer que le « modèle social français » n'est « *en vérité, que la résignation théorisée de « l'exception française » : un agglomérat « d'avantages acquis » par un Etat-providence glouton qui dévore 55 % de la richesse nationale ; une protection exorbitante des salariés du service public au détriment de l'emploi ; une croissance faible et des déficits records qui, sans la protection de l'euro, nous eussent valu deux ou trois dévaluations... Et, là-dessus, une façade en trompe-l'oeil où l'on peint des Airbus pour masquer l'impasse nationale* » (23/06/2005, N°1710). Même son de cloche du côté de *L'Express* et de Denis Jeambar, pour lesquels le modèle social français n'est plus qu'un « *modèle socialement fatigué* » (13/06/2005). On s'en doute, il ne manque pas non plus de politiques pour abonder en ce sens : la réforme du modèle social serait un « tabou » qu'il faudrait, en bref, avoir le courage d'abolir, pour ouvrir enfin la voie de la modernisation, en France et - dans le sillage de Tony Blair -, en Europe (Le Monde, 3/07/2005).

Admirons le syllogisme : les mécanismes protecteurs ont pour fonction de résorber les problèmes sociaux, or il y a des problèmes sociaux ; c'est donc que les mécanismes protecteurs posent problème. Ce raisonnement, valide lorsqu'on le formule de manière aussi générale, devient toutefois très contestable dès lors qu'on en tire la conclusion que les mécanismes protecteurs seraient en fait la *cause* des problèmes sociaux, que c'est parce qu'il y a de tels mécanismes que les inégalités atteignent une telle ampleur.

Toute l'ambiguïté du débat actuel tient précisément au fait que, dans différentes familles politiques, c'est à cette dernière conclusion que l'on est parvenu : les mécanismes de la redistribution sont responsables des problèmes sociaux, et c'est la raison pour laquelle il faudrait liquider le « modèle social français ». Peu importe que, disant cela, certains veuillent dire en fait : « les mécanismes protecteurs ne fonctionnent plus de manière satisfaisante ; il faut donc les repenser pour accroître leur efficacité », tandis que d'autres professent qu'en allégeant les mécanismes protecteurs, « on réduit aussi le besoin de protection ». Tout se perd ainsi dans la dénonciation indistincte de l'Etat social, de l'Etat-providence ou du « modèle social ». Et n'en finit plus de patiner ce dialogue de sourds, entre ceux qui, parlant de « modèle social », entendent, d'un point de vue purement descriptif, « modèle de société » voire « organisation de l'économie » - c'est le sens dont usent Nicolas Sarkozy ou Tony Blair lorsqu'ils affirment qu'un modèle social qui compte X millions de chômeurs n'est pas un « bon modèle social » -, et ceux pour lesquels la notion de « modèle social » renvoie plus fondamentalement à celle de « solidarité » ou de « justice sociale ».

Ce qui est singulier dans cette affaire, c'est que la critique sociale s'y retrouve dans une position franchement paradoxale puisque toute critique de la situation présente paraît désormais alimenter la critique de l'Etat social. Il faut en effet remarquer que la dénonciation systématique des inégalités peut aisément être mise au service d'une critique du « modèle social français » et que, dernièrement, elle l'est plus souvent qu'à son tour. A longueur de données, à longueur d'analyses, l'*Observatoire des inégalités* par exemple, et d'autres oeuvrant dans le même sens, ne feraient-ils pas la démonstration que le « modèle social français » est dans une impasse et qu'il faut résolument changer d'optique ? N'observons-nous pas, là, les effets pervers d'une alliance objective, pour le moins inattendue, du néolibéralisme et de la critique sociale ? C'est ce que l'on peut craindre lorsque l'on voit que, du mécontentement social exprimé lors de l'élection du 29 mai dernier, le gouvernement a, au fond, essentiellement retenu - sans provoquer la levée de boucliers que l'on aurait pu attendre - la nécessité d'assouplir plus encore le code du travail ! Comme si la « flexibilité » était la réponse à tous les maux de l'économie française.

Il est crucial aujourd'hui de remettre en perspective le tir de barrage qu'essuie le « modèle social » ou l'Etat-providence. L'examen de son histoire permet de constater en effet que l'idée de « crise de l'Etat-providence » n'est absolument pas nouvelle [1] Dans les années 1950, on l'accusait déjà de nuire à la croissance économique et d'être un vecteur d'inflation ; dans les années 1960, on condamnait son incapacité à réduire significativement les inégalités ; dans les années 1970, on brocardait son développement tentaculaire, son coût et son inefficacité. Dans les années 1980 et 1990, on lui a même reproché de produire des chômeurs. Cette succession des crises est telle que l'on a pu, à juste titre, parler de « la crise continue des Etats-providence » [2]

Cette persistance de la crise de l'Etat-providence est sans doute le signe qu'il faut envisager un principe de *continuité* de la réforme de l'Etat social. Et aujourd'hui, cela impliquerait de penser les politiques publiques nouvelles et les mécanismes de redistribution innovants, qui permettraient d'agir de manière effective sur les causes structurelles des inégalités (école, santé, logement, etc.). Mais cela ne signifie évidemment pas qu'il faille en finir soit avec la critique sociale, soit avec le « modèle social ».

S'impose en fait à la critique sociale une double exigence : d'une part, redoubler l'effort d'observation, en analysant et en diffusant sans *a priori* ni complaisance les données relatives aux modèles jugés « plus souples », plus flexibles, que l'on tend aujourd'hui à opposer de manière privilégiée au « modèle social français ». Il serait, par exemple, très intéressant de savoir quelles peuvent être les différentes formes de cette flexibilité et de déterminer exactement ses effets à court, moyen et long termes sur les économies et sur les sociétés. En France, on a ainsi déjà beaucoup « flexibilisé » l'emploi, sans que cela se traduise par un quelconque recul du chômage. Que faut-il en conclure ? Pourquoi est-on amené à penser que cela marche à l'étranger ?

A ce propos, Patrick Jarreau a sans doute raison de souligner que « *Tony Blair est toujours vu comme porteur d'un « modèle » étranger au génie national français* ». Mais peut-il, de bon droit, se contenter d'ajouter que « *ce modèle réussit, alors que l'exemplarité française a du plomb dans l'aile* »

» et que « *le dynamisme britannique ne peut plus être ignoré dans l'Hexagone* » (Le monde, 9/07/2005) ? De quelle « réussite », de quel « dynamisme », parlons-nous ici ? Réussite et dynamisme de quoi et, plus important encore, de qui ?

L'attention que nous devons au « dynamisme » britannique doit toujours être complète ; il faut donc examiner tous les effets sociaux qui lui sont imputables. Le gouvernement de Sa Majesté a certes, ces dernières années, massivement investi dans des services publics qui avaient été mis en pièce, comme l'éducation, le système de santé et les transports notamment. Pour ce faire, il a fortement augmenté les impôts indirects. Mais, disant cela, il ne faut pas oublier de prendre en compte les spécificités de la situation anglaise - n'oublions pas, par exemple, que l'économie anglaise ne souffre pas, pour son commerce extérieur, de la surévaluation actuelle de l'euro et que la baisse du chômage a été en partie obtenue par des restrictions considérables posées à son indemnisation ; ce qui a eu pour conséquences soit d'entraîner la radiation de nombreux chômeurs, soit de les contraindre à quitter le marché du travail, soit à accepter le moindre petit boulot.

D'autre part, il importe que, sans relâcher l'effort de critique sociale, nous accordions une plus grande attention aux politiques que l'on appelle de nos vœux. Force est de constater en effet que la polarisation exclusive sur les défauts et les échecs du « modèle social français » tend à prêter main forte à ceux qui s'en veulent les fossoyeurs. Conjointement à la critique, il faut donc engager et maintenir la nécessaire réflexion sur l'évolution des instruments de la solidarité.

En ce moment, il est beaucoup question, au sein du « peuple de gauche », de « radicalité ». Une chose est en tous les cas certaine : la critique sociale doit être plus effectivement offensive - ce qui signifie aussi, voire surtout, qu'elle ne peut plus se contenter d'exprimer la vigueur de ses refus et de ses indignations, mais se doit de les documenter précisément. Rappelons une évidence : la seule critique qui vaille - celle de l'économie de marché par exemple -, doit être contextualisée, détaillée, véritablement comparative, complète, sans **a priori** et éclairée enfin par la discussion des objectifs qu'on se propose d'atteindre. Cette précision seule pourra ouvrir un point de passage vers le registre de la proposition légitime.

Contre ceux qui, par naïveté ou cynisme, prétendent s'affranchir du réel ou s'entendent à le dissimuler, tels nous paraissent être les prérequis d'une critique de la société en laquelle on puisse voir l'agent constant d'une transformation sociale commandée par une exigence de plus grande justice. Une justice sociale qui ne soit pas cantonnée au seul pré carré des discours des uns et des autres, mais puisse s'installer solidement dans la vie des gens.

Dresser, jour après jour, le bilan des inégalités, croissantes et persistantes fournit sans doute des arguments aux critiques empressés du « modèle social français ». La connaissance, encore très insuffisante, que nous avons des inégalités en France nous interdit cependant de renoncer à établir inlassablement l'inventaire des formes et manifestations de l'injustice sociale. A charge pour le critique, cependant, de montrer aussi quels pourraient être le renouvellement et le renforcement des mécanismes protecteurs, ainsi que la politique volontaire susceptible d'agir sur les causes structurelles de la vulnérabilité sociale.

Pas plus que la critique du fonctionnement du Parlement français n'est une stigmatisation du parlementarisme en général, pas plus que la critique du monde médiatique n'est un rejet du droit à l'information, l'identification et la critique des inégalités ne valent donc dénonciation du « modèle social ».

[1] Pierre Rosanvallon, *La Crise de l'Etat-providence* (1981), Paris, Seuil, nouvelle édition, 1992

[2] Voir Gosta Esping-Andersen, *Les trois mondes de l'Etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne* (1990), trad. fr. F.-X. Merrien et al., Paris, PUF, « Le lien social », 1999, p. 278 sqq.

- 
- Emplacement :
  - Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Quelle-critique-pour-le-modele-social>